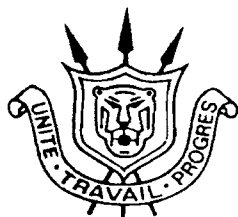


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/094 DU 25 JUIN 2019 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL D'ETHIQUE POUR LA
PROTECTION DES ETRES HUMAINS SUJETS DE LA RECHERCHE
BIOMEDICALE ET COMPORTEMENTALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinctions des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/012 du 30 mai 2019 portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé ;

Vu le Décret n° 100/254 du 04 octobre 2011 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la santé Publique et de la lutte contre le Sida ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant révision du Décret N°100/29 du 18 septembre 2015 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du Comité National d’Ethique pour la protection des êtres humains sujets de la recherche biomédicale et comportementale :

- Dr. Joseph NYANDWI, Directeur Général de l’INSP : **Président** ;
- Madame Claudine KARENZO, Juriste, magistrat à la Cour Constitutionnelle : **Vice-président** ;
- Dr. Dionis NIZIGIYIMANA ; Directeur de la Recherche à l’INSP : **Secrétaire** ;
- Pr. Théodore NIYONGABO, Clinicien du CHUK : **Membre** ;
- Dr. Pascal NDAYONGEJE, Cadre au MSPLS : **Membre** ;
- Abbé Emile NDAYIZIGIYE; Confession religieuse : **Membre** ;
- Madame Martine KABUGUBUGU, Société Civile : **Membre**.

Article 2 : Les membres du Comité visés à l’article précédent exercent leurs missions pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 25 juin 2019

Pierre NKURUNZIZA

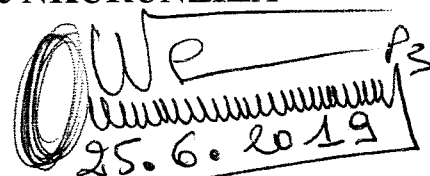
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE- PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Dr. Thaddée NDIKUMANA


25.6.2019

